

DECISION DU PRESIDENT DP2021-08

COMMANDE PUBLIQUE

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°DL2020-26 du 30 juillet 2020 portant délégations de compétences au Président,

Le Président :

ARTICLE 1ER: Rend compte des décisions prises en matière de commande publique :

Consultation TVX2020-04 Travaux de réhabilitation ISDND de FAUILLET

Procédure suite déclaration sans suite TVX2020-01 – MAPA

Nombre d'offres reçues : 3 Attribution : 16/02/2021

Groupement GUINTOLI SAS (mandataire) et H2O environnement

Montant: 985 000 €HT soit 1 182 000 €TTC

Notification: 01/03/2021

Consultation SE2020-01 Traitement des déchets verts

MAPA

Nombre d'offres reçues : 1 Attribution : 05/01/2021

Groupement : VEOLIA Propreté Aquitaine (mandataire) et SEDE environnement

Montant estimatif : 79 200 €HT pour un an

Notification: 05/01/2021



Consultation directe SE2020-02 Transfert / Traitement des déchets encombrants

VEOLIA Propreté Aquitaine Montant estimatif : 62 745 €HT

Durée: 3 mois

Notification: 05/01/2021

Consultation SE2021-01 Transfert / Traitement des déchets bois

VEOLIA Propreté Aquitaine

Montant estimatif: 35 000 €HT sur 4 mois

Durée: 4 mois

Notification: 01/02/2021

Contrat Traitement des déchets bois

SEOSSE Eco Transformation

Montant estimatif: 26 000 €HT sur 1 an

Durée : 1 an renouvelable

Notification: 12/01/2021

A Aiguillon, le 19/03/2021

Le Président,

Alain LORENZELLI